



L'Echo de Lombard

Septembre 2025 - N° 42

>>> Edito

Cher(ères) concitoyens(es),

Notre petit journal reprend pour vous donner des informations sur les projets en cours sur la commune. Il est vrai que nous avons procédé à une pause d'un an dans la parution de cette feuille mais vous avez reçu des suppléments à l'écho qui maintenaient le contact. Quatre sujets méritent néanmoins un développement.

Le Maire

>>> Assainissement

- Les travaux menés par le cabinet BEJ et l'entreprise Mourot sur 2024/2025 ne sont pas totalement terminés puisqu'il reste à traiter les résidences de la rue Sous Moyle.
- De plus, de nombreux raccordements au réseau sont en attente (à signaler que le poste de refoulement est opérationnel et peut traiter les effluents). Comme la communauté de communes a pris la compétence assainissement au 1/01/2025, nous lui avons confié les éléments pour résoudre le différend qui nous oppose à un propriétaire de terrain et ainsi terminer l'opération Sous Moyle.
- Enfin, la station d'épuration est gérée désormais par la Communauté de Communes.
- Comme indiqué lors de l'inauguration des travaux le 31/05/2025 aucun riverain raccordé ne paiera la taxe votée au conseil communautaire, la commune arguant du fait que notre projet a démarré avant la prise de compétence citée plus haut et que jusqu'alors aucune taxe de ce type n'était exigée par la commune.

>>> Vitraux de l'église

Ce chantier est toujours en cours et peut susciter des interrogations. En fait nous devons tenir compte des disponibilités de M. Micol Maître verrier débordé par la charge de travail. Cependant, il est indispensable que l'ouvrage se termine au plus vite, si possible avant la fin de l'année afin de toucher les subventions promises.

>>> Sécurisation de l'entrée du village

La commune va réaliser un aménagement de sécurité le long de la RD17, à l'entrée du village depuis Quingey. Ce projet répond à un besoin urgent : vitesse excessive des véhicules, fréquentes sorties de route, insécurité des piétons et des cyclistes sur ce tronçon. Afin de remédier à ces problèmes, la commune a conçu un aménagement mixte piétons/vélos avec la création d'une bordure demi-ronde protégeant une bande de 1m50 qui ira jusqu'à l'entrée du chemin de Bellerive. Cela provoquera également un rétrécissement de la chaussée. Le coût de l'opération est estimé à 31922€ et le Département nous assure une subvention de 7320 € à minima (au titre des amendes de police).





L'Echo de Lombard

Septembre 2025 - N° 42

>>> **Maison CHANET – grande rue**

En 2022, la mairie avait sollicité le bureau d'étude SOLIHA pour travailler sur le projet de la rénovation de la mairie actuelle, devenue vétuste et ne répondant pas aux exigences PMR demandées par l'Etat. Le bilan de cette étude n'avait pas donné satisfaction au conseil municipal : les coûts étaient très importants (1 186 171,20€) et le projet ne convenait pas aux besoins exprimés.

La mise en vente de la propriété Chanet en 2024 apparaissait comme opportun pour la commune pour plusieurs raisons : d'une part parce que le prix de 139 000 euros pour l'ensemble maison et terrain était attractif, d'autre part afin que le bien ne tombe pas dans les mains de promoteurs sur lesquels nous n'aurions aucun pouvoir, et enfin c'était l'opportunité de pouvoir réaliser le projet de délocalisation de la mairie et salle de convivialité dans un bâtiment plus sain que le bâtiment actuel.

La municipalité a donc exercé son droit de préemption et a acquis le bâtiment via l'EPF (Etablissement Public Foncier). Je rappelle que cet établissement peut effectuer le portage financier pendant dix ans.

Avec le soutien du département, nous avons entamé des études pour approfondir la question, le bureau d'étude BP Maîtrise d'Œuvre a donc fourni un préprojet ; ce qui nous a permis en mars 2025 de provoquer une réunion avec tous les financeurs potentiels. Il en ressort l'estimation suivante : montant des travaux 1 111 751,20 € avec reste à charge pour la commune de 500 031,20€ (sans compter la vente des 3 parcelles et d'autres subventions possibles).

En fait il faudrait parler de deux projets :

- **Le bâtiment** lui-même et son pourtour
- **Les terrains** : dans un premier temps, nous avons déterminé trois parcelles qui vont être viabilisées et mises à la vente.

A propos de cette dernière, toutes les obligations réglementaires ont été effectuées (bornage, étude de sol, devis viabilisation, notaire, autorisation EPF). C'est cette partie du projet que nous réaliserons au plus vite.

La maison : dans la pré-étude nous avons exprimé nos besoins :

Il ressort que nous garderons le logement existant rénové comme logement communal, que les services de la mairie occuperont le rez de chaussée restant et que la grange à l'arrière deviendra une salle de convivialité. Nous avons lancé un appel d'offres et un cabinet d'architectes a été choisi lors du conseil municipal du 10 septembre. Cela ne signifie pas que le projet sera déjà « ficelé » mais permettra de connaître les coûts exacts et les financements. L'étude de l'architecte Stéphanie DUNAND sera donc déterminante quant à la suite de l'opération. Le prochain conseil municipal élu aura alors les clés en main pour décider s'il poursuit le projet ou s'il préfère l'ajourner. En sachant qu'avec le transfert de la compétence assainissement à la CCLL, 5 des 6 emprunts contractés par la commune sont repris par cette dernière, ce qui offre de nouvelles possibilités financières à la commune.

